

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
711^{EME} REUNION
22 AOUT 2017
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR(DCCXI)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), lors de sa 711^{ème} réunion, tenue le 22 août 2017 à Addis-Abeba, en Éthiopie, a écouté à une communication sur la mise en œuvre du communiqué de la 455^{ème} réunion du CPS sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique, tenu à Nairobi, au Kenya, en septembre 2014.

Le Conseil s'est félicité des séances d'information tenues par la Commission de l'UA et le Comité pour les services de renseignement et de sécurité en Afrique (CISSA) sur les efforts déployés dans la mise en œuvre des dispositions du communiqué de la 455^{ème} réunion du CPS sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique.

Le Conseil a rappelé ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur le terrorisme et l'extrémisme violent, en particulier le communiqué PSC/AHG/COMM (CDLV) sur le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique, adopté lors de sa 455^{ème} réunion, tenue à Nairobi, au Kenya, le 2 septembre 2015, au niveau des Chefs d'État et de gouvernement.

Le Conseil a félicité les efforts déployés par la Commission de l'UA, avec le soutien du Centre africain pour l'étude et la recherche sur le terrorisme (CAERT), le CISSA et d'autres organes de l'Union, ainsi que les États membres et les partenaires dans la mise en œuvre des dispositions du communiqué de la 455^{ème} réunion du CPS.

Le Conseil a noté que, malgré les progrès louables accomplis dans la mise en œuvre des dispositions du communiqué de la 455^{ème} réunion du CPS sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent aux niveaux national, continental et international, le terrorisme continue de se répandre géographiquement, avec des conséquences extrêmes en Afrique.

Le Conseil a réitéré sa profonde préoccupation quant à la capacité croissante des organisations terroristes à recruter de nouveaux membres, y compris les combattants terroristes étrangers (FTF) et à financer leurs activités à travers les divers moyens liés au crime transnational organisé, tels que le piratage, l'enlèvement pour la rançon (KFR), trafic de drogue et d'êtres humains, vente d'antiquités, exploitation illégale et vente de ressources naturelles. À cet égard, le Conseil a lancé un appel à tous les États membres de créer des unités de renseignement financier dans leurs systèmes nationaux et des systèmes et capacités judiciaires appropriés pour s'attaquer au problème du blanchiment d'argent et pour contrer le financement du terrorisme.

Le Conseil a exhorté les États Membres à présenter leurs rapports annuels en application des dispositions du Protocole de 2004 sur la prévention et la lutte contre le terrorisme en Afrique afin de permettre à la Commission d'évaluer avec précision les progrès accomplis dans la lutte contre le terrorisme et d'identifier les défis et les lacunes dans la mise en œuvre des dispositions du communiqué de la 455^{ème} réunion du CPS.

Le Conseil a souligné la nécessité pour les États membres de s'attaquer aux causes profondes et aux conditions favorisant la propagation du terrorisme et de la radicalisation. Le Conseil a souligné la nécessité de promouvoir l'engagement communautaire et le développement socioéconomique pour résoudre les problèmes liés au chômage, à la pauvreté, à l'oppression politique, aux violations des droits de l'homme, à l'exclusion sociale

et économique, qui sont certaines des conditions qui poussent le recrutement vers le terrorisme et l'extrémisme violent, notamment chez les jeunes.

Le Conseil a souligné la nécessité pour les États membres de criminaliser les actes de recrutement et d'incitation à commettre des actes terroristes, conformément aux résolutions 1624 (2005) et 2178 (2014) du Conseil de sécurité des Nations unies. En outre, le Conseil a souligné la nécessité urgente pour les États membres de mettre en place les processus et programmes juridiques requis pour gérer les combattants terroristes désengagés et qui sont rentrés par le biais d'un système de justice pénale et d'autres programmes appropriés de désradicalisation et de réinsertion afin de prévenir la rechute dans le terrorisme.

Le Conseil a appelé à des efforts accrus pour la coopération transfrontalière entre les États membres voisins afin de renforcer les mécanismes de partage effectif d'information et de renseignement, y compris dans le cadre des processus de Nouakchott et de Djibouti, les différents centres régionaux de fusion et AFRIPOL, dont les rôles sont devenus cruciaux dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Le Conseil a également demandé à la Commission, y compris le CAERT et le CISSA, de continuer à fournir un soutien et à faciliter le développement des capacités techniques et opérationnelles des États Membres pour une prévention efficace et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Le Conseil a réitéré son appel aux États Membres pour qu'ils renforcent leurs capacités dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en utilisant les outils existants de l'UA et des organisations internationales et a souligné la nécessité de prendre les mesures appropriées pour contrôler et surveiller l'utilisation de l'Internet, en particulier l'utilisation des médias sociaux, en tant que plate-forme habituellement utilisée pour la radicalisation. En outre, le Conseil a souligné l'importance de faire intervenir un large éventail d'acteurs dans la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la radicalisation, tels que les chefs religieux et traditionnels, les autorités scolaires, les groupes de la société civile, les médias et les prestataires de services Internet, ainsi que les jeunes et femmes.

Le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation quant à l'entrée illégale continue en Afrique des armes légères et de petit calibre, ainsi que de la circulation illégale étendue de ces armes sur le continent, qui alimentent le terrorisme. À cet égard, le Conseil a réitéré sa demande au CISSA de continuer à fournir des rapports détaillés sur la nature et les sources d'armes utilisées par les terroristes en Afrique.

Le Conseil a appelé les Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale à continuer de fournir un soutien financier et autre nécessaire aux efforts de l'UA dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique.

Le Conseil a invité tous les États Membres à continuer de mettre en œuvre les dispositions du communiqué de la 455^{ème} réunion du CPS, ainsi que d'autres instruments pertinents de l'UA et internationaux. Le Conseil a en outre réitéré son appel aux États Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour devenir partie à la Convention de l'OUA de 1999 sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et son Protocole additionnel de 2004, la Convention de Niamey 2015 sur la Coopération transfrontalière et aux instruments internationaux pertinents adoptés sous les auspices des Nations Unies.

Le Conseil a convenu de rester saisi de la question.